

## Compte rendu de la séance du 5 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le cinq décembre à vingt heures et trente minutes, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au siège de la Mairie de la Cerlangue, sous la présidence de Monsieur RATS, Maire.

**Etaient présents :** M. RATS, M.DEHON, Mme CHAPELLE, M. LEGENTIL, Mme BENARD, M. LAIR, Mme DUMESNIL, M.GUERIN, M.RENAULT, Mme BRUMENT, Mme BUNEL, M. DRONY, Mme MEDRINAL, M.BLONDEL,

Madame Christel BENARD est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

### Ordre du jour :

#### 1) Communications

- Exposition Clos Masure
- Vitesse excessive dans la commune (résultat enquête de la Direction des Routes)
- Plan Local d'Urbanisme : désignation d'un commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif.
- Trail du Tour du Canton le 9 décembre 2017
- Rapport annuel sur le Prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif et d'eau potable. (Syndicat d'Eau)

#### 2) Protection incendie

- Opération de vérification des poteaux et des bouches incendie (obligation d'urbanisme)

#### 3) SDE 76

- Estimation de répartition des dépenses en vue d'une inscription budgétaire pour la 2<sup>ème</sup> partie d'éclairage public du « Clos Vallois ».

#### 4) Ressources humaines

- Proposition de mutualisation de contrat « groupe » pour l'assurance statutaire.

#### 5) Finances

- Décision Modificative n°1 au budget primitif

#### 6) Questions diverses

## COMMUNICATIONS

### **PORTRAIT CLOS-MASURES :**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une exposition sur les portraits de « Clos-Masures » aura lieu dans les locaux de la Mairie du 11 mai au 20 mai 2018.

Un livret de présentation a été réalisé par le Département exprimant la philosophie sur le Clos Masures.

Monsieur LEBOURGEOIS, Historien, trouve cette exposition agréable et bien faite. Il se propose de faire une conférence sur les clos mesures à l'ouverture de cette exposition et assurera des permanences en mairie pour expliquer et donner des informations sur ces portraits de « Clos-Masures ».

Cette exposition fera l'objet également d'un projet pédagogique avec l'école, et des maquettes seront à disposition pour les élèves.

A l'ouverture de cette exposition, un exposé sera donc fait par Monsieur LEBOURGEOIS, et sera suivi d'un vernissage ainsi que d'un pot convivial.

Monsieur LEBOURGEOIS se propose également de refaire des conférences pour les élèves dans la semaine.

Dans cette même semaine, il sera demandé aux membres du conseil municipal d'assurer des permanences.

La presse sera associée à cet évènement.

La Maison Familiale Rurale se propose de prêter des maquettes pour l'exposition

Monsieur GUERIN demande s'il y aura un impact pour le classement mondial au patrimoine de l'UNESCO.

### **VITESSE EXCESSIVE :**

Monsieur Le Maire procède à la lecture du courrier reçu de la Direction des Routes en date du 31 octobre 2017 concernant la vitesse excessive au Hameau de la Porte Blanche.

En effet, la Direction des Routes a procédé un comptage de vitesse au droit au Hameau concerné.

Cette enquête a été réalisée entre le 13 et le 19 septembre et fait apparaître une V85 (vitesse pratiquée par 85% des usagers) qui respecte la vitesse maximale autorisée de 90km/h.

Cependant, dans les détails relevés par l'enquête, nous relevons que quelques usagers pratiquent des vitesses bien supérieures à la vitesse maximale autorisée, ce qui crée un sentiment d'insécurité auprès des riverains.

La commune constate également des dépassements dangereux dans cette zone.

La Direction des Routes a demandé à la Gendarmerie, dans ce même courrier, de bien vouloir procéder à des contrôles de vitesse au droit de la Porte Blanche.

Un rendez-vous à la mairie s'est déroulé afin de faire un point avec la Direction des Routes sur quelques points soit :

- Absence de signalisation entre notre commune et celle de Tancarville, à revoir afin de réduire la vitesse à 50 km/h entre le panneau d'agglomération
- La proposition d'une ligne continue au Hameau de la Porte Blanche

La Mairie a également adressé un courrier au Capitaine de la Gendarmerie de Saint Romain pour faire un état des lieux des problèmes de sécurité sur la commune, et par conséquent de pratiquer des contrôles de vitesse ainsi que la traversée de poids lourds dans le village.

La Direction des Routes nous informe également qu'ils procéderont prochainement au remplacement du marquage au sol au Hameau de la Porte Blanche par une ligne continue.

Monsieur Dehon : je vous rappelle que l'on a voté 3 programmes d'éclairage public et en priorité celui de la MFR. J'ai interpellé le SDE 76 pour avoir des dates d'intervention et qu'un ordre de service était en cours. Je suis en attente d'un retour.

Les ordres de services pour l'éclairage de la Morinerie et de la Forge interviendront dans le premier trimestre 2018.

Je précise que l'éclairage n'est pas géré par la commune sur une route départementale.

**PLU :** Le tribunal administratif de Rouen nous informe que le commissaire enquêteur qui a été désigné est Monsieur Laurent HONDO.

Monsieur le Maire précise qu'il a pu rencontrer le commissaire Enquêteur et lui fournir ainsi les documents demandés.

Aussi, Monsieur le Maire lui a précisé que la commune essaie de se battre pour garder le site de Millénium car nous n'avons pas d'industrie sur la commune. Seul le site de Millénium reste industriel.

Monsieur DEHON : Le site reste pollué et personne, pour le moment, ne pourra le dépolluer. Ce site ne pourra certainement pas rentrer dans l'écologie.

**Trail du canton pour le téléthon:** il se déroulera le 9 décembre 2017 et un avis favorable a été donné pour le passage de l'épreuve.

**Qualité de l'eau :** Les résultats des analyses réalisées par l'ARS montrent que l'eau distribuée sur le Syndicat est de bonne qualité physico-chimique.

Monsieur LAIR donne quelques chiffres clés sur le rapport de la SIDESA soit :

- 6 communes concernées (La Cerlangue, la Remuée, les Trois Pierres, Saint Vigor d'Ymonville, Saint Vincent Cramenil et Sandouville)
- 2411 abonnés
- 6049 habitants desservis

#### **Protection incendie :**

La mairie a été destinataire d'un édito stipulant une réglementation très stricte concernant l'implantation et le débit des bornes incendie « Le règlement, ainsi approuvé, fixe le cadre devant être intégré par les élus, les services instructeurs des autorisations de droit du sol et acteurs du développement économique dans leurs projets de développement et d'urbanisme ».

En effet, des permis ont été refusés à cause de ces 2 nouvelles règles.

Monsieur Lair précise que deux bornes ont été facturées dans le marché de travaux du syndicat d'eau à tort et doivent être prises en charge par la mairie.

Monsieur le Maire propose la délibération suivante :

<b>Acquisition poteaux incendie</b>
-------------------------------------

Monsieur le Maire précise que certaines bornes incendie sont défectueuses et qu'il est donc nécessaire de les remplacer.

Dans le marché de travaux de changement de canalisations du syndicat d'eau, figurent dans le bordereau de prix, deux poteaux incendie prévues à tort.

Les poteaux incendie restant une compétence communale, le syndicat propose de refacturer ces poteaux incendie à la commune de la Cerlangue.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,  
A l'unanimité moins 2 absents, décide :**

- D'accepter la proposition du syndicat d'eau pour un prix de 2900 € HT.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mandat pour demander au syndicat d'eau de réaliser ces travaux pour la commune de la Cerlangue.
- Dit que les crédits budgétaires sont prévus au budget primitif 2017, et seront reportés en restes à réaliser pour le budget 2018.

<b>Estimation de la répartition des dépenses en vue d'une inscription au programme 2017 du SDE 76</b>
---

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE 76 pour l'affaire «**Projet-EP-2017-0-76169-7958** et désigné résidence « Clos Vallois 2<sup>ème</sup> partie » dont le montant prévisionnel s'élève à 2693,50 TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 1 140,13 € TTC.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,  
A l'unanimité, décide :**

- D'adopter le projet ci-dessus ;
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget primitif de 2018 pour un montant de 1 140,13 € TTC.
- De demander au SDE 76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

Monsieur DEHON précise que lors de la première programmation la deuxième partie du Clos Vallois avait été chiffrée mais pas stipulée sur la convention.

### Contrats d'Assurance des Risques Statutaires

- Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

- Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Le Maire expose :

■ l'opportunité pour la commune de la Cerlangue de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut des agents de la Fonction Publique Territoriale;

■ que le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,  
A l'unanimité, décide :**

Article 1<sup>er</sup>: Le conseil municipal adopte le principe du recours à un contrat d'assurance des risques statutaires et charge le Centre de Gestion de la Seine-Maritime de souscrire pour le compte de la mairie de la Cerlangue, des conventions d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Les contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Pour les agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Congé de maladie ordinaire, congé de longue maladie et congé de longue durée, temps partiel thérapeutique, invalidité temporaire, congé pour accident de service ou maladie professionnelle, congé de maternité, de paternité ou d'adoption, versement du capital décès
- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Congé de maladie ordinaire, Congé de grave maladie, congé pour accident de travail ou maladie professionnelle, congé de maternité ou d'adoption.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces contrats d'assurance devront présenter les caractéristiques suivantes :

- La durée du contrat est fixée à 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.
- Ces contrats devront être gérés en capitalisation.

Au terme de la mise en concurrence organisée par le Centre de Gestion et en fonction des résultats obtenus (taux, garanties, franchises ...), le conseil municipal demeure libre de confirmer ou pas son adhésion au contrat.

Article 2 : Les services du Centre de Gestion assurant la gestion complète du contrat d'assurances, en lieu et place de l'assureur, des frais de gestion seront dus au Centre de Gestion par chaque collectivité assurée. Ces frais s'élèvent à 0.20% de la masse salariale assurée par la collectivité.  
NOUVEAU

Article 3 : Le conseil municipal autorise le Maire à signer les contrats en résultant et tous document se rapportant à ce dossier.

## Décision modificative n° 1 au budget primitif 2017

Depuis l'adoption du Budget Primitif 2017, lors de la séance du Conseil Municipal du 04 avril 2017, il apparaît nécessaire de réaliser les modifications suivantes :

- Effectuer des transferts de crédits à l'intérieur d'une même section,

Cette modification s'explique ainsi :

- Les quêtes de mariage sont encaissées et reversées aux associations.
- Une réduction d'un titre de recette de l'année précédente concernant le restaurant scolaire.

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b>Chapitre 012</b>			
6218 – Autre personnel extérieur	- 500 €		
<b>Chapitre 67</b>			
678 – Charges exceptionnelles	+500 €		

**Vu :**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La délibération du 4 avril 2017 adoptant le budget primitif 2017 ;

**Considérant :**

- L'obligation de prévoir des crédits supplémentaires au chapitre 67 pour le reversement des quêtes « mariage » aux associations.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,**

**A l'unanimité, décide :**

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.
- D'adopter la décision modificative n° 1 au Budget Primitif 2017, résumée comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b>Chapitre 012</b>			
6218 – Autre personnel extérieur	- 500 €		
<b>Chapitre 67</b>			
678 – Charges exceptionnelles	+500 €		

## QUESTIONS DIVERSES

1/ La Mairie a été destinataire d'un courrier du maire de Tancarville, concernant la divagation d'animaux. En effet, ce courrier stipule, que le maire est régulièrement contacté pour l'alerter de la divagation de bovins sur le secteur du « Marais ».

A cet effet, le maire de Tancarville sollicite l'intervention de la mairie de la Cerlangue auprès du propriétaire des bêtes afin de remédier au problème en effectuant une remise en état des clôtures du propriétaire.

2/ Monsieur le Maire adresse ses remerciements au syndicat d'eau pour avoir rebouché les trous dans le chemin Lebahy avec la récupération de grattage de route suite aux travaux réalisés par le syndicat d'eau.

Monsieur DEHON précise qu'il a eu rendez-vous avec Mathieu Canterel (service traitement des déchets de la Communauté de Communes) concernant la réorganisation et la sécurisation des circuits de collecte.

Les voies concernées sont :

- Parking « Le Clos Vallois » panneau existant mais mal placé (mauvaise visibilité) et doit être déplacé.
- Le Clos St Jean (au niveau de la placette en fin de voie) : Mise en place et création d'un panneau avec la réglementation

Le camion pourra ainsi faire demi-tour dans ces voies.

3/ La communauté de communes a organisé un prêt de matériel pour l'application de la loi pour la non-utilisation des produits phytosanitaires.

Une réunion aura lieu au Parc Naturel des Boucles de la Seine Normande jeudi 7 décembre prochain, Mme Anne Claire MEDRINAL a donné un pouvoir car elle ne pourra pas assister à cette réunion.

4/ Mme Céline LEFEBVRE s'est installée en tant qu'infirmière sur la commune de Tancarville, place de l'Eglise.

5/ Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la CODAH réalise une enquête sur les déplacements effectués quotidiennement par les habitants de l'Estuaire de la Seine.

La communauté d'agglo Havraise, maître d'ouvrage, a confié à la société TEST SA la réalisation de cette enquête qui se déroulera du 9 janvier au 14 avril 2018. En amont de cette collecte de données, une phase de repérage des adresses se déroulera à partir du 27 novembre et se terminera le 8 janvier 2018.

#### **La parole est donnée aux adjoints :**

**Lionel DEHON :** A la dernière commission PMR, un bilan sur l'année 2017 a été fait.

Nous sommes en attente de devis pour l'année 2018,

Commission communication : le bulletin communal de fin d'année est presque fini, et je remercie pour la réactivité des personnes qui ont participé à l'élaboration de ce bulletin. Les articles ont été fournis rapidement,

Le bulletin sera mis en page et imprimé par l'imprimerie FERRIC ;

La prochaine commission aura lieu lundi pour le finaliser.

La distribution sera faite le samedi 20 janvier 2018.

**Françoise CHAPELLE :**

#### **1/ Manifestations et cérémonies :**

11 novembre : Des remerciements particuliers à Monsieur DRONY pour l'organisation et l'animation du temps de recueillement pour la paix à l'Eglise. Il y avait eu une large participation des administrés.

Repas de Noël des anciens :

100 anciens d'inscrits, et au total 110 avec les élus et l'animation. Le repas sera servi par Durande Traiteur de Beaufort. Le menu s'élève à 30 euros par personne avec les boissons et le service. Le dessert est fourni par la boulangerie de Saint Nicolas de la Taille, la part de bûche sera facturée 2,70 € et une remise de 20 % est accordée soit 2,16 €.

L'animation sera assurée par Guillaume Lanson pour un coût de 650 €. Cathy Renault et Elisabeth Legentil ont mis en place la décoration de Noël ce matin.

Un grand merci à Cathy pour sa créativité et l'originalité de la décoration. Jean Paul Blondel et les employés communaux ont accrochés les guirlandes lundi matin sur les poutres.

Les malades auront la visite des membres de la commission pendant le mois de décembre et recevront un bon d'achat de 25,00 € pour un couple et 15 euros pour une personne seule. Les résidents en maison de retraite auront également une visite.

Spectacle de Noël des enfants le vendredi 22 décembre 2017 à 15h00 à la salle polyvalente. Les enseignantes sont ravies de participer. Initialement le spectacle a été commandé en février avant le changement de l'organisation des rythmes scolaires.

Le vendredi après-midi les enfants ont classe dorénavant.

Le coût du spectacle s'élève à 1435 €, et sera assurée par la troupe DUMAS, sur le thème du cirque. Les enfants repartiront avec un sachet de chocolat.

## 2/ Ludisport :

Le 2ème cycle est en cours jusqu'aux vacances de Noël avec des jeux d'opposition. 28 enfants sont inscrits pour les 2 cours.

## 3/ Cimetière :

Jean Michel et Bruno ont aménagé le jardin du souvenir avant la Toussaint. Désormais les cendres des défunts seront versées sur un regard rempli de galets par les pompes funèbres.

Une réunion s'est déroulée à Yvetot le 10 octobre concernant l'utilisation des produits phytosanitaires, ceux-ci ne pourront plus être utilisés à partir du 01 janvier 2019.

## 4/ Dates à retenir :

9/12/2017 : Spectacle de danse au SIROCO des élèves de Karine VALLIN

26/01/2018 : Vœux de la municipalité et nous faisons appel aux bénévoles pour le service, des efforts doivent être faits pour réaliser des économies.

Se proposent : Jean Michel LAIR, Laetitia BUNEL, Jean Paul BLONDEL, Jean Marc VATINE, et Monsieur LEGENTIL précise qu'Elisabeth participera également.

Les autres volontaires peuvent donner leur réponse avant fin décembre.

### **Georges LEGENTIL :**

La chaudière à la salle de sport est souvent arrêtée et se met en sécurité.

Nous avons fait la vidange des bacs incendie.

Une fuite importante a été trouvée dans le logement communal.

### **Christel BENARD :**

Jardins fleuris : la commission a eu lieu le 11 octobre, il a été décidé d'une nouvelle organisation pour l'année prochaine afin d'ouvrir à davantage de personnes le concours.

Dans le bulletin de fin d'année figurera le nouveau règlement ainsi qu'un bulletin d'inscription permettant aux habitants de s'inscrire dès à présent.

Tous les participants auront un petit cadeau pour redynamiser cet événement et les bons d'achat sont désormais auprès de la Pépinière d'Epretot.

Conseil d'école s'est déroulé le 19 octobre et pour cette année scolaire il n'y a aucun parent d'élèves, personne ne s'étant présentés.

Les maîtresses se sont réinvesties.

Certaines associations n'ont pas répondu pour participer à l'élaboration du bulletin de fin d'année dont les « enfants d'abord ».

Le spectacle de fin d'année pour les enfants est offert par la mairie

Le nouvel inspecteur académique est pour le bien-être des enfants au sein de l'école.

Le goûter périscolaire aura lieu le 21 décembre et des cadeaux seront achetés pour le service du périscolaire.

Le remise des prix aura lieu le 29 juin 2018 à 18h,

**David GUERIN** : demande ce qu'il en est de l'acquisition de l'herbage à l'entrée du village.

Il faudrait faire un broyage deux fois par an, Monsieur LAIR précise qu'il entretient ce terrain à titre gratuit.

Nous devons préciser dans la convention d'herbe que les ânes sont interdits sur le terrain. Les arbustes plantés sont endommagés car les ânes les mangent.

**Jean Pierre DRONY** : Je voudrais savoir s'il existe des interdictions de fumer dans les cimetières ?

Si oui pourrions-nous mettre un panneau ?

Lionel Dehon : la commune de la Cerlangue n'est pas concernée et les allées étant faites en gravillons aucun danger n'existe dans notre cimetière.

**Laetitia BUNEL** : Les habitants de Saint Jean d'Abbetot sont ravis des travaux et remercient le syndicat d'eau.

**Jean Michel LAIR** : Nous nous battons pour garder notre syndicat d'eau car la proximité avec les administrés est primordiale pour régler les problèmes rapidement.

**Jean Paul BLONDEL** : Le souci rencontré dans la cour d'école, suite à l'aménagement pour les PMR, est réglé, en effet la butée qui existait a été nivelée gratuitement par la société ASTEVA ;

Des plaques PMR ont été installées dans les toilettes et il reste des photos à prendre pour continuer notre dossier.

Pour le budget 2018, des crédits devront être inscrits pour la salle de sport car c'est ce qui est inscrit dans le calendrier de l'agenda Ad'ap.

Nous devons faire un point avec Georges pour faire la demande des devis dans la continuité de notre dossier d'accessibilité.

Le bois pour le feu de la St Jean est arrivé et merci à Patrick Dumesnil pour le stocker dans ses locaux.

**Patricia BRUMENT** : Remerciement pour les personnes ayant aidées à faire la vaisselle pour la cérémonie du 11 novembre.

**Anne Claire MEDRINAL** : La route du Bocquetal est souvent inondée avec des flaques d'eau très importantes et cela devient dangereux.

Suite aux travaux du syndicat d'eau, l'installation des engins provoquent quelques désagréments au niveau de la route et en particulier des routes glissantes.

Jean Michel LAIR précise qu'ils sont dans l'obligation d'une remise en état.

Sans autre question la séance est levée à 23h10